# 

* Date : 22-06-2017
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2017825815
* Auteur :

Justice de paix d'Arlon-Messancy, siège d'Arlon
Mainlevée
Par ordonnance du 20 juin 2017, conformément à la loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine, le Juge de Paix d'Arlon-Messancy, siège d'Arlon a mis fin aux mesures de protection de la personne et des biens concernant :
Monsieur Arnaud VERSCHEURE, né à Arlon le 30 janvier 1983, domicilié à 6700 Arlon, rue de Diekirch, 94/7.
La personne ci-avant nommée étant à nouveau apte à se gérer.
Pour extrait conforme : le Greffier, (signé) LAURENT Claire